

VALORISATION DES COMPÉTENCES

Le dispositif permettant de valider et de valoriser les compétences des agents des pouvoirs locaux et provinciaux a été concrétisé dans la circulaire du 25 janvier 2011 de Monsieur Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. Cette circulaire est intitulée « Valorisation des compétences dans le cadre du pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire ».

Dans un premier temps, il convient de distinguer la validation et la valorisation des compétences :

- ◆ La **VALIDATION** des compétences est l'acte par lequel une personne s'adresse à un organisme agréé pour faire reconnaître de manière officielle un ou plusieurs « savoir-faire » issus de l'expérience.
- ◆ La **VALORISATION** des compétences est la manière dont on va reconnaître officiellement des compétences validées pour permettre à la personne détentrice de ces compétences de débiter ou de progresser dans sa carrière professionnelle.

Quels métiers ?

De nombreux métiers (et unités de compétences) sont déjà disponibles comme « ouvrier de voirie », « jardinier », « aide-ménagère », « auxiliaire du spectacle », etc.

Comment ?

Pour faire valider vos compétences, la démarche est simple :

- ◆ Vous déterminez le métier et les Titres de compétence qui correspondent à votre expérience.
- ◆ Suite à une phase d'information et de guidance, vous passez un **test pratique** qui consiste en une mise en situation professionnelle et qui est évalué par des gens de terrain qui comprennent le métier.

Où ?

Il existe 59 centres de validation répartis dans toute la Wallonie ainsi qu'à Bruxelles.

Pour qui ?

Pour les agents administratifs, ouvriers et techniques de niveau E et D dans les pouvoirs locaux ayant intégré la circulaire dans leurs statuts.

Pour plus d'informations concernant la **valorisation** des compétences, veuillez contacter :

LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA FORMATION

Tél.: 081/32.71.09

stephanie.bouveroux@crf.wallonie.be

<http://crf.wallonie.be>



Pour plus d'informations concernant la **validation** des compétences, veuillez contacter :

LE CONSORTIUM DE VALIDATION DES
COMPÉTENCES

Tél.: 0800 939 47

info@cvdc.be

www.cvdc.be

